

ÉCOLE  
NATIONALE  
SUPÉRIEURE  
D'ARCHITECTURE  
DE  
PARIS LA VILLETTE

*Conseil d'Administration du 8 février 2011*  
Compte-rendu

Présents :

Le Président	Bruno GAUDIN
Le Directeur de l'ENSAPLV	Guy AMSELLEM
Collège des enseignants	Anne D'ORAZIO, Jean HARARI, Gérald GRIBE, Albert-Gilles COHEN
Collège des administratifs	Philippe BOURDIER, Barmak LAHIJI
Collège des étudiants	Ghali GHOMARI
Personnalités extérieures	Francine DEMICHEL, Maxime GERAUT, Christian MUSCHALEK,
Excusés	Jacqueline ANCELOT, Chris YOUNES, Eric HAZAN, Stan NEUMANN, Bernard LANDAU, Pierre PAULOT, Pierre-Emmanuel ESCOFFIER, Pol-Alain NEDELEC, Pierre FARRET, Ido DWECK, Abigail ERENATI, Jihad EL OBADDI
Invité(e)s	Florence TOUCHANT, Directrice adjointe, Marléna GORGE, Secrétaire générale

**Ordre des questions traitées en séance :**

- 1- Approbation du compte-rendu de la réunion du 12 janvier 2011.
- 2- Admissions post-bac : bilan, propositions, frais de pré-inscription.
- 3- Bilan du bi-cursus.
- 4 - Questions diverses :
  - examen de la demande de subvention de Centre Partir ;
  - passage à 2 ans de la formation du DSA.

ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE  
PARIS LA VILLETTE

Établissement public à caractère administratif du Ministère de la Culture et de la Communication  
144, avenue de Flandre, 75019 Paris, France  
Tél : + 33 (0)1 44 65 23 00 - Fax : + 33 (0)1 44 65 23 01  
[www.paris-lavillette.archi.fr](http://www.paris-lavillette.archi.fr)



Le président ouvre la séance à 14h14.

L'ordre du jour est modifié comme suit :

- 1- Approbation du compte-rendu de la réunion du 12 janvier 2011.
- 2 - Bilan du bi-cursus, présentation de Jean-Marie Perrin.
- 2- Admissions post-bac : bilan, propositions, frais de pré-inscription.
- 4 - Questions diverses :
  - examen de la demande de subvention de Centre Partir ;
  - passage à 2 ans de la formation du DSA ;
  - point sur la HMONP ;
  - bilan pédagogique de la CRI.

Il est précisé que le quorum n'étant pas atteint, il ne sera procédé à aucune délibération.

### **1- Approbation du compte-rendu de la réunion du 12 janvier 2011**

Page 3 : suppression de "avec les modifications" remplacé par "le profil de poste modifié est approuvé" ...

Un document, rédigé par Philippe Bourdier, modifiant le paragraphe relatif à la nature apolitique de l'Association La Villette étudiante dans le compte-rendu du CA du 08/02/2011, est distribué.

**Décision :**

**Le compte-rendu modifié du CA du 12 janvier 2011 est approuvé à l'unanimité.**

### **2 - Bilan du bi-cursus**

Jean-Marie Périn présente la situation des étudiants en bi-cursus, à partir du document d'analyse élaboré conjointement par lui-même et Jean-Pierre Franca, enseignants référents des étudiants BAI et BIA à l'ENSAPLV.

Ce document fait un point précis sur l'évolution de cette formation depuis 2006 :

- situation en matière d'effectifs : on passe de 32 étudiants en bi-cursus en 2006 à 218 en 2010 ;
- suivi : les premiers PFE et TFE seront présentés devant un jury commun ESTP et ENSAPLV en juin 2011 ;
- objectifs : initier d'autres partenariats.

Le document met en relief certains dysfonctionnements en matière de compatibilité des emplois du temps entre les deux écoles. Certains enseignements ont lieu pendant l'heure du déjeuner, ce qui oblige les étudiants à effectuer un trajet d'1h30 entre Cachan et Paris. La désignation d'un référent administratif dans chaque école permettrait un meilleur suivi des étudiants.

Jean-Marie Périn répond ensuite aux questions posées par les membres du CA.

Qu'en est-il de la polarisation en master pour les BAI et BIA?

Les 9 BAI et 9 BIA actuellement en master 2 et enregistrés dans Gaspar, sont répartis équitablement dans les cours de master de messieurs Dubois et Perrin.

Qu'en est-il de la demande de cours plus denses en histoire et SHS?

L'idée de proposer des cours plus denses aux étudiants de BIA en histoire et SHS, pour tenir compte de leurs contraintes d'emplois du temps, a été débattu en CPR, mais écartée.

### Qu'est-ce qu'un TFE?

Le Travail de fin d'études est d'abord un rapport de stage et un bilan autour de thématiques plus professionnelles. Les structures d'accueil sont principalement les bureaux d'études et les grandes entreprises en France et en Europe.

### Quelle est la procédure de sélection post-bac des étudiants BAI et BIA à l'ENSAPLV ?

Le Conseil du titre d'ingénieur (CTI) oblige au recrutement des bacheliers titulaires d'un bac S avec mention. Ce qui reste impossible avec le système APB (admission post-bac) tel qu'il est appliqué à l'ENSAPLV.

Il est aujourd'hui indispensable d'être admis à la Villette pour être admis en bi-cursus.

Une fois cette admission acquise, les futurs étudiants BAI et BIA se présentent à un entretien devant un jury mixte ESTP / ENSPALV. Les niveaux de curiosité et d'initiatives des candidats sont alors évalués.

On note une défection de la part des étudiants non-admis en bi-cursus à l'ENSAPLV, dont le dossier a été évalué au sein de l'établissement par les enseignants référents du bi-cursus et la direction.

Certains enseignants administrateurs s'accordent à noter le très bon niveau des BAI notamment en L2 cette année.

Enfin, il est précisé que les retombées professionnelles des premiers diplômés ne pourront être évaluées que d'ici quelques années.

La procédure d'entretien imposée par l'ESTP reste inégale par rapport aux étudiants inscrits en cursus normal. Il faut éviter une trop forte différenciation entre les étudiants de cursus normal et ceux en bi-cursus.

## **2 - Admissions post-bac : bilan, propositions, frais de pré-inscription**

Guy Amsellem rappelle que l'objectif fixé par le CA était d'avoir 330 étudiants en 1<sup>ère</sup> année, se répartissant en 220 recrutés par la procédure d'APB (dont 50 BAI), 50 bicursus BIA (finalement ainsi répartis : 42 ESTP et 8 EIVP), 20 ressortissants de pays hors UE, 40 redoublants et revenants.

Finalement, les effectifs réels au 1<sup>er</sup> octobre 2010 étaient de 305 étudiants inscrits en 1<sup>ère</sup> année (à comparer à l'objectif de 330). La différence, de 25 étudiants, entre les deux nombres se répartit ainsi :

- environ 10 étudiants de moins que prévu recrutés par la procédure de post-bac ;
- 15 étudiants de moins que prévu s'agissant des redoublants, des revenants, des étrangers hors UE.

Enfin, il est signalé que depuis le 1<sup>er</sup> octobre, 13 étudiants inscrits, dont 8 BIA de l'ESTP, ont annulé leur inscription, ramenant les effectifs totaux de 305 à 292 étudiants.

De ces résultats, on peut tirer la leçon qu'il faudrait, l'an prochain, classer 650 candidats, au lieu de 550 cette année, afin de faire face aux désistements ( 10% de l'effectif total) et au fonctionnement du système APB ( une acceptation annule d'office les autres vœux émis et parmi lesquels l'Ensaplv peut figurer). L'école a sous-estimé, l'an dernier, le déchet important qui résulte de la possibilité donnée aux futurs bacheliers, de formuler jusqu'à 36 choix, dans 6 filières différentes, des classes préparatoires aux grandes écoles jusqu'à médecine ou droit...

Sur le plan qualitatif, plusieurs remarques peuvent être faites :

- la procédure de sélection des dossiers, en particulier le triage par filière selon les trois niveaux de qualité des dossiers (excellents, bons et moyens), a été satisfaisante, puisque les quotas fixés par le CA ont, en gros, été atteints (cf. tableau p. 5) ;

- il y a un vrai problème de transparence et d'harmonisation des critères d'évaluation des candidats selon les différents sous-groupes de jury de la commission de sélection. D'une part, l'évaluation n'est formalisée que par une appréciation globale de type A+, A ou B. Quand on reprend un dossier, il faut donc repartir de zéro. D'autre part, les notes A+, A ou B, ne signifient pas la même chose selon les sous-groupes de jury. Il faudrait, au minimum, donner une note au dossier de motivation et une autre au dossier scolaire.

On pourrait envisager, pour l'an prochain, une fiche de circulation qui serait intégrée dans chaque dossier de candidature dès la première pré-sélection (dans la phase où l'on passe de 3.400 à 1.000). Une sélection plus fine selon les dossiers et les fiches de circulation sera ensuite effectuée à partir des 1.000 dossiers déjà pré-sélectionnés.

Cette fiche pré-remplie contiendrait le nom du candidat, la composition du sous-groupe de jury et les 2 notes d'évaluation du dossier de motivation et du dossier scolaire.

Enfin, une information est donnée sur la perspective de mise en oeuvre d'une sélection commune aux ENSA pour la rentrée 2012.

Un groupe de travail a été constitué au sein du collège des directeurs, coordonné par JP Bobenriether, sur cette question. Il a fait les constats suivants :

- toutes les ENSA sélectionnent les candidats à l'entrée, mais les critères de sélection sont disparates ;
- selon les données fournies par APB, il y a eu, l'an dernier, 52.000 vœux émis par 16.000 candidats différents. Un dispositif national permettrait de ne traiter chaque dossier qu'une seule fois ;
- les candidats ne comprennent pas la disparité des épreuves d'entrée selon les écoles ;
- toutes les ENSA évaluent le dossier scolaire, qui est donc un critère d'évaluation partagé par toutes les écoles, mais non suffisant.

Sur la base de ces constats, le groupe de travail a proposé une hypothèse qui serait celle d'un dispositif national, avec des épreuves communes dans chacune des ENSA, comprenant une phase d'admissibilité et une phase d'admission :

- la pré-sélection (phase d'admissibilité), permettrait de passer de 16.000 candidats (correspondant à 52.000 dossiers) à 10.000 ; il s'agirait d'une sélection sur dossiers ;
- ensuite aurait lieu un entretien oral, avec l'objectif de classer 4.000 noms, qui seraient fournis à Post-bac, de façon à avoir au final 2.700 étudiants, comme cette année.

Albert-Gilles Cohen fait part de dysfonctionnements constatés dans la procédure d'affectation des étudiants par le système APB (Admissions post bac).

Bernard Coiffet apporte quelques précisions. APB est un système national qui ne permet pas de visibilité de la hiérarchie des 36 vœux des futurs bacheliers. L'acceptation d'un vœu implique l'annulation complète de tous les autres.

En 2009-2010, l'ENSAPLV a fixé le nombre de candidatures APB classés à 553 (places accessibles + évaluation d'abandon) afin d'accéder aux 220 candidats souhaités, tout en maintenant une marge de sécurité en cas de désistement ou abandon. Or au vu du très faible pourcentage de 1<sup>er</sup> vœux, le quota d'inscrit en L1 n'a pu être respecté. Le vivier pour 2010-2011 a donc été revu à la hausse : 650 candidats souhaités. Il peut encore être modifié.

Concernant l'année 2011/2012, la procédure APB est ouverte depuis le 20 janvier 2011. On enregistre à ce jour 1461 candidatures, dont 292 premiers vœux pour l'ENSAPLV. Les prochaines étapes sont les suivantes :

- 20 mars : dernier délai de classement des vœux ;
- 24 mai : date limite de remise des listes classées APB.

La question des frais de pré-inscription est reportée au prochain CA.

### **Décision:**

#### **Un calendrier de travail est établi :**

Mercredi 4 mai : 1<sup>ère</sup> commission de sélection des dossiers post-bac. Les critères de sélection des dossiers seront précisés et rappelés à tous les enseignants participant à cette commission.

Mercredi 18 mai : 2<sup>ème</sup> commission de sélection des dossiers post-bac.

## **6) Questions diverses**

- Examen de la demande de subvention de l'association Centre Partir.

Question reportée au prochain CA.

- Passage à 2 ans de la formation DSA.

Actuellement le DSA est effectué en 18 mois (3 semestres) et regroupe le stage, la rédaction d'un mémoire et les cours théoriques.

Depuis la rentrée, ont eu lieu plusieurs réunions avec les enseignants du DSA, afin de régler certains problèmes administratifs liés à la durée de la formation, à la place du stage et du mémoire et à la situation statutaire des étudiants.

Les participants à ces réunions ont estimé souhaitable de faire passer la formation du DSA à 2 ans, au lieu de trois semestres actuellement, avec possibilité pour les étudiants qui le souhaitent et en ont la capacité de réduire celle-ci à 3 semestres.

Cette durée de 2 ans permet de résoudre pour les étudiants étrangers la question du visa (statut étudiant pour 2 ans) et facilite l'obtention de bourses et d'un logement étudiant.

Elle a pour conséquence une augmentation des droits d'inscription, correspondant au semestre de formation supplémentaire, mais il s'avère, après comparaison avec les pays étrangers, que notre formation n'est pas très onéreuse.

Sur le plan pédagogique, le semestre supplémentaire permet de mieux concilier mémoire, stage et formation théorique.

Pour les étudiants ayant opté pour 3 semestres, le mémoire peut être mené en parallèle avec le stage.

L'agent comptable nous demande une délibération du CA sur ce point, dans la mesure où un semestre supplémentaire est perçu et qu'il faudra également envisager, dans certains cas, de procéder à des remboursements.

**Cette demande est acceptée à l'unanimité sans vote.**

- Point sur la HMO.

Céline Protat indique que 286 étudiants sont inscrits pour la session 2011.

On constate une répartition très inégale des inscrits selon les directeurs d'études. Certains enseignants encadrent jusqu'à 32 étudiants.

Il est demandé à la direction d'intervenir auprès des enseignants pour rééquilibrer les effectifs encadrés.

Les membres du CA demandent un blocage administratif des inscriptions au-delà de 8 étudiants par directeur.

- CRI

Suite à la défection de Christian Muschalek, et Marc Bourdier, Éric Locicéro et Gérard Gribé ont accepté d'effectuer le bilan pédagogique de la CRI qui sera présenté lors de la prochaine CRI, le 17 février.

Ce bilan sera articulé autour de 3 axes : mobilité erasmus enseignants ; ateliers et workshops ; voyages d'études.

Dans le souci de ne pas retarder davantage la production des données et des analyses demandées par le CA, le bilan présenté lors du prochain CA restera assez général. Ces éléments permettront cependant au CA, s'il le souhaite, de proposer une réorientation de la politique internationale de l'école.

**- Dates des prochains CA :**

**Mercredi 9 mars 2011, à 14h00**, point à l'ordre du jour :

- bilan de la CRI ;
- subvention du centre Partir ;
- approbation du passage à 2 ans de la formation DSA.

**Mardi 5 avril 2011, à 9h30**, point à l'ordre du jour :

- approbation du compte financier 2010 ;
- association à un PRES.

Le Président du CA lève la séance à 17h17.

Bruno Gaudin  
Président du Conseil d'administration

